

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de traitement canaux ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 051840

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 737 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre : Retraité

Nom & Prénom : MAACH Mohamed

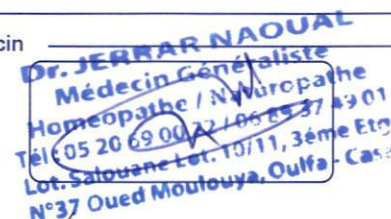
Date de naissance : 1945

Adresse : 41 Lot Habiba Blvd Haj Fakh Oulfa Casablanca

Tél. : 0676 24 89 61 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : NAJJ Saadia Age : 72 yrs

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Vaccin grippe 4 sd grippal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/12/2021	CS		100,00	Dr. JERRAR N. BOUAL Médecin Généraliste Homeopathe / Naturopathe Tél: 05 20 69 00 22 / 06 89 37 49 31 Lot. Salouane Lot. 10/11, 3ème Etg N°37 Oued Moulouya, Oulfa - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DATTIER Tazi Nargis 149 B, Lot. Haj Fatma, Lissasfa Casablanca Gsm : 06 61 01 53 12	07/12/21	382,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'...

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				MONTANTS DES SOINS
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000 D 00000000 3553341			DES TRAVAUX	
[Création, remodification Fonctionnel, Thérapeutique, n]			MONTANTS DES SOINS	
			DATE DU DEVIS	
			DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Dr. JERRAD NAJAL
 Médecin Généraliste
 Homéopathe / Naturopathe
 Tél: 05 20 69 00 22 / 06 89 37 49 01
 Lot. Salouane Lot. 10/11, 3ème Etg
 N°37 Oued Moulouya, Oulfa - Casa

CASA Le: 07/12/2021

NASSE SAADIA

72 ans

125,30

10/ Vaxigrip

PHARMACIE D
 Tazi Naji
 149 B, Lot. Hay Fatchi
 Casablanca
 Gsm: 06 61 07 53 12

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat - R.P.1.
 Ain Sebaa Casablanca
 Vaxigrip Tetra 15 µg/0.5 ml
 sol inj. b1
 P.P.V: 125,30 DH
 18001 082247

20/ Ventoline SV 100 µl

GlaxoSmithKline
 Maroc
 Ain El Aouda
 Région de Rabat

VENTOLINE 100 mcg
 Aérosol 200 doses
 PPV 45,30 DH

45,30 2 bouffes x 1

30/ Zospan Sirop

SV

Lot:
 À consommer
 avant le:

79,100 1 cas x 3/5

Serum de Yersin

40/ SÉRUM de YERSIN

SP SV

BORON
 BORON - 69510 Meyzieu - France
 Renverser Tourner Ouvrir
 Enregistrement sans indications thérapeutiques
 MÉDICAMENT HOMÉOPATHIQUE BOTTU SA
 EXP: 11/2025 LOT: E68209 Ain Sebaa, Casablanca
 PPV: 100 DH
 Serum de yersin 9ch

18,50 x 2 10 gr / 1

50/ Doliprane 500 mg 15,80
1cp x 31 J

60/ Arix 500 mg 79,70
1cp 1 J 2dt 3 J

382,10

PHARMACIE DATTIER
Tazi Nargis
149 B, Lot. Haj Fatch
Casablanca
Gsm : 06 61 07 53 12

PPV15DH80
PER 06/24
LOT K1500

LOT 06/24
K1500

le notnes: 1.